



Kampala, 25 juin 2026

Dépêche n°1 sur les droits des détenus.

La CNIDH devrait doubler d'effort dans le plaidoyer pour le respect des droits des personnes détenues :

La population carcérale de la prison de Rumonge passe de 173% à 202.5% dans une période d'une année.

La Ligue Iteka a été contactée ces derniers mois par plusieurs détenus et certains membres du personnel des prisons sur la situation alarmante des droits des prisonniers. Le constat amer est que toutes les informations des différentes prisons confirment une situation alarmante dans tous les aspects.

Aujourd'hui la Ligue Iteka partage la situation de la prison de Rumonge communément appelée Murembwe, située dans la zone Gatete, commune de Rumonge, province de Burunga au 25 juin 2026.

En effet, la prison de Rumonge a une capacité d'accueil de 800 détenus, au 30 juin 2025, la population carcérale était de 1384 détenus **soit 173%** et une année après, au 25 juin 2026, la population carcérale est 1620 détenus **soit 202.5%**. Une augmentation **de 29.5%** dans une période de 13 mois.

Selon les mêmes sources, les détenus évoluent dans des conditions qui ne respecteraient pas leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne le logement, l'alimentation et la santé. De plus, le facteur de surpopulation carcérale est prépondérant dans l'explication de cette situation. En ce qui concerne **le droit à l'alimentation**, nos sources rapportent que les prisonniers ne reçoivent qu'un seul repas par jour, généralement constitué de haricots et de pâte de maïs, une ration considérée comme insuffisante pour satisfaire leurs besoins nutritionnels.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Concernant **le droit à la santé**, les prisonniers souffrant de maladies ne bénéficieraient pas de soins réguliers et seraient fréquemment contraints de demander l'assistance de leurs familles afin d'accéder à des médicaments ou à des soins médicaux. Cependant, des infirmiers sont affectés à l'établissement pénitentiaire, mais ils ne disposeraient ni du matériel médical adéquat ni de médicaments en quantité suffisante. Les mêmes sources indiquent qu'en raison de cette surpopulation carcérale, de nombreux détenus ne disposent pas de matériel de couchage, et les prisonniers ne bénéficieraient pas non plus de moustiquaires, alors que la prison se trouve à proximité du lac Tanganyika, une région reconnue pour sa forte densité de moustiques. Cette situation les exposerait à un risque accru de contracter le paludisme. D'après les informations recueillies, les détenus atteints de cette maladie n'auraient pas toujours accès aux médicaments antipaludiques requis.

À ces difficultés s'ajoute le problème d'accès à l'eau potable car d'après les sources consultées, la prison de Rumonge n'est pas alimentée en eau, ce qui complique davantage les conditions de vie des détenus et augmente les risques sanitaires.

Vu cette situation très préoccupante et qui serait plus pure pour certaines prisons du pays qui dépassent pour le moment un taux 450% notamment prison de Muramvya, Mpimba et Ngozi prison homme. La Ligue Iteka interpelle :

1° La commission nationale indépendante des droits de l'homme ' CNIDH' :

- De multiplier les visites des prisons pour s'enquérir de la situation afin de faire un plaidoyer auprès de l'autorité du pays en faveur du respect des droits des prisonniers.

2° Au Procureur Général de la République et au Directeur de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) :

- D'initier des actions urgentes pour désengorger les prisons et le respect des droits fondamentaux des détenus notamment le droit à l'alimentation et à la santé.

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE, président